



---

**Programme de Coopération Territoriale Européenne  
INTERREG V Euregio Meuse-Rhin 2014-2020**

**Consultation publique**

**(du 24/11/2014 au 06/02/2015)**

---



**Avec le soutien du Fonds européen de Développement régional  
(FEDER)**

**« La Commission européenne investit dans votre avenir »**

## ***Stratégie du Programme de coopération INTERREG V Euregio Meuse-Rhin en vue de contribuer à la réalisation de la stratégie EU 2020 et à la réalisation de la cohésion économique, sociale et territoriale***

Le partenariat de l'Euregio Meuse-Rhin (EMR) constitue l'une des plus anciennes Euregios de l'Union européenne, puisque depuis 1976 déjà, trois pays et cinq régions partenaires coopèrent sur un territoire qui connaît trois langues et différentes cultures. Cette complexité est un défi particulier pour notre coopération, mais c'est également une caractéristique unique et précieuse de notre région frontalière au cœur de l'Europe. Ce territoire aux confins de la Belgique, de l'Allemagne et des Pays-Bas se caractérise par une grande diversité linguistique, des paysages et des cultures que l'on apprécie au-delà des frontières.

Les régions du sud et du centre de la province néerlandaise du Limbourg, le partenariat allemand Zweckverband Region Aachen, l'Eifelkreis Bitburg-Prüm, le Landkreis Vulkaneifel, la Communauté germanophone de Belgique ainsi que les provinces de Liège et du Limbourg belge coopèrent dans le cadre d'INTERREG autour de thèmes transfrontaliers. Cette coopération transfrontalière offre de nouvelles possibilités et opportunités, et contribue de manière importante à la qualité de vie d'environ quatre millions de citoyens dans l'EMR.

L'EMR est une région orientée vers l'international qui dispose de nombreuses possibilités pour se développer afin de devenir une économie de la connaissance de premier plan, entre autres de par la présence d'universités et d'écoles supérieures, d'hôpitaux universitaires et d'instituts de recherche de très grande renommée, sans oublier une importante palette de secteurs économiques pertinents. En outre, la région dispose d'une infrastructure logistique forte, comme des aéroports, des ports multimodaux et des terminaux. La région dispose en outre d'une solide base historique et culturelle commune, et se caractérise par un ensemble particulier et très attirant de zones urbaines et de zones rurales, des facteurs qui peuvent fortement contribuer au caractère attractif de la région pour les citoyens et les entreprises. Chacune des régions partenaires de l'EMR contribue de manière substantielle et complémentaire à « l'offre totale » de ce territoire. La coopération transfrontalière dans servira à développer le soutien du territoire vers une économie de la connaissance très en vue et ainsi à mieux se positionner comme territoire qui forme un tout.

Avec la coopération transfrontalière au sein d'une Europe de plus en plus intégrée, les partenaires de l'EMR ainsi que les deux Landkreise du Rheinland Pfalz nommés ci-dessus qui participent au programme INTERREG, souhaitent renforcer la structure économique de l'EMR, dans la droite ligne de la stratégie EU2020. **L'ambition principale de l'EMR est le développement qui lui permettra de devenir une région moderne de la connaissance et des technologies, avec une économie concurrentielle et une qualité de vie élevée dans une société inclusive qui crée des emplois.** Ainsi, les partenaires veulent expressément s'appuyer sur les points forts de l'EMR qui ont été identifiés dans l'analyse SWOT, avec en complément plusieurs défis stratégiques qui ont été identifiés par les régions partenaires.

Au cours des dernières décennies, plusieurs améliorations ont été apportées et de très nombreux succès ont été engrangés grâce à la coopération transfrontalière au sein de la Fondation EMR, et avec le soutien du programme INTERREG-A (voir à ce propos le paragraphe « Expériences tirées du

programme INTERREG IV »). Afin de renforcer davantage les infrastructures de la connaissance au niveau transfrontalier au sein de l'EMR, l'arrondissement de Louvain (B) et la région Zuidoost Noord-Brabant (NL) ont été ajoutés à la zone de programmation en tant que zones adjacentes pour INTERREG IV. Elles ont pu contribuer de manière spécifique à la poursuite du développement de l'innovation et de l'économie au sein de l'EMR.

Les régions frontières sont un très bon baromètre de l'intégration européenne : c'est d'abord dans ces régions que s'expriment et que se vivent le plus clairement les opportunités mais également les obstacles de la mise en œuvre d'une coopération européenne transfrontalière. La suppression de ces obstacles doit également faire l'objet d'une approche au niveau régional : elle doit être le fait des citoyens, des institutions, des entreprises et des organisations qui vivent et qui travaillent dans une région frontière. Par le biais du PC INTERREG V-A, l'EMR peut poursuivre et étoffer son rôle de région pilote pour l'intégration européenne.

Il ressort de ce profil régional que les régions partenaires de l'EMR disposent d'un potentiel commun pour pouvoir réaliser leur ambition de devenir une région modèle. La stratégie pour l'utilisation des moyens INTERREG V-A destinés à la coopération territoriale dans l'EMR pour la période de programmation 2014-2020 découle de la description du profil socio-économique de l'EMR, des résultats de l'analyse SWOT qui a été effectuée, des leçons tirées du passé et des ambitions communes.

La stratégie s'oriente sur les dispositions cadres de la stratégie EU2020, sur le règlement général (CE) n°1303/2013 avec ses dispositions pour l'ensemble des instruments structurels qui ressortissent au fonds stratégique commun (fonds CSC). Le fonds en question a pour objectif de concentrer les moyens financiers structurels sur un nombre restreint de priorités qui sont étroitement liées à la stratégie Europe 2020. Pour le programme INTERREG V-A de l'EMR, la portée du Fonds Européen de Développement Régional (règlement FEDER (CE) n°1301/2013) a été fixée dans le Règlement (CE) n°1299/2013 pour l'objectif de « coopération territoriale européenne » (règlement « CTE »).

Pour les régions frontières, des défis particuliers découlent d'un monde en constante mutation avec les profonds changements sociaux que cela provoque, ainsi que de l'ambitieuse stratégie EU2020. Le tableau A illustre la manière dont les objectifs européens sont transposés en Allemagne, en Belgique et aux Pays-Bas dans les différents programmes de réformes nationaux, ainsi que les défis qui doivent encore être relevés. C'est la coopération à tous les niveaux qui est le meilleur moyen de réaliser une croissance intelligente, durable et globale. La Stichting EMR y contribue dans le cadre de l'objectif de coopération territoriale européenne (INTERREG A) pour la période 2014-2020.

Tableau A: Principaux objectifs EU2020 et application en Allemagne, Belgique et Pays-Bas<sup>1</sup>

	Europe	Allemagne		Wallonie		Flandre		Pays-Bas	
Objectif EU2020	Objectif	Situation actuelle (2011)	Objectif national	Situation actuelle (2011)	Objectif national	Situation actuelle (2011)	Objectif national	Situation actuelle (2011)	Objectif national
Part du PIB investi dans la recherche et le développement	3%	2,9%	3%	2,20%	-	2,42%	3%	2,04%	2,5%
Diminution des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2005	-/- 20%	-/- 25,6% (tov 1990)	-/- 40% (tov 1990)	-/- 12,5% (tov 1990)	-/- 30%	44,1 Mton CO <sub>2</sub> -eq	-	- 8% (tov 2005)	-/- 20%
Part de la consommation énergie qui provient des énergies renouvelables	20%	12,6% (2012)	18%	7,5%	-	5,6%	-	4,3%	14%
Augmentation de l'efficacité énergétique	+ 20%	2,1% (tov 2008)	20% (tov 2008)	-	-	-	9%	+ 7,7%	+ 16%
Part de population dans la tranche d'âge de 20 à 64 ans avec un emploi	75%	76,3%	77%	62,2%	-	71,5%	Ruim 76%	75,9%	80%
Part des personnes en décrochage scolaire	< 10%	11,5%	n.b.	14,7%	-	8,7%	5,2%	9,1%	< 8%
Part du groupe d'âge 30-34 ans qui a réussi enseignement de 3ème niveau	40%	42,2%	42%	40,5%	-	45,3%	47,8%	41,1%	> 45%
Diminution du nombre de personnes dans l'UE menacées	-/- 20 millions de personnes	-/- 27% (moins de chômeurs de longue	-/- 20% (moins de chômeurs de longue	25,7%	-	16,3%	10,5%	+ 65.000	-/- 93.000 (tov 2008)

<sup>1</sup> source: positionpapers de la CE pour l'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas (novembre 2012) et les programme de réforme nationale pour l'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas (avril 2013).

par la pauvreté ou l'exclusion		durée entre 2008 et 2011)	durée entre 2008 et 2011)						
-----------------------------------	--	------------------------------------	------------------------------------	--	--	--	--	--	--

Pour la période 2014-2020, les objectifs en matière de coopération transfrontalière dans l'EMR sont déterminés par l'analyse socio-économique, par les missions stratégiques régionales afférentes, ainsi que par les défis au niveau européen identifiés dans le tableau A ci-dessus. Compte tenu des défis transfrontaliers pour la région ainsi que des possibilités existantes pour relever ceux-ci par le biais du programme INTERREG V-A, l'EMR a opté pour quatre objectifs thématiques et 5 priorités d'investissement (3 issues du règlement FEDER et 2 issues du règlement CTE). Des axes prioritaires distincts sont identifiés pour chaque objectif thématique et pour l'Assistance technique, ce qui explique que le PC comporte cinq axes prioritaires.

### **Expériences tirées du programme INTERREG IV-A**

La stratégie du PC INTERREG V-A EMR repose en partie sur les résultats et les enseignements des programmes précédents, en particulier ceux du programme INTERREG IV-A. Les résultats (provisoire) d'INTERREG IV-A montrent que les défis que ce programme s'était lancés à l'époque ont été en grande partie relevés.

L'objectif global de développement fixé dans le Programme INTERREG IV-A EMR était le suivant :

La promotion durable de l'émergence d'une EMR cohérente sur les plans économique, spatial et social, où les frontières ne constituent pas des barrières et qui est reconnue en Europe en tant que région innovante où la cohésion sociale et la protection de l'environnement sont intégrées dans le processus de stimulation de l'économie et de la création d'emplois.

Les choix effectués en INTERREG IV-A en termes de projets ont été faits en parfaite cohérence avec cet objectif de développement. Citons à titre d'exemples les nombreux projets axés sur la « promotion de la technologie et de l'innovation » (collaboration intense entre les universités, les centres de recherche et les instituts de la connaissance), sur la « préservation de la nature et des paysages » (les projets réalisés sous cet axe ont contribué considérablement à un renforcement des mesures de protection de la nature et des paysages dans l'EMR et, partant, de l'attractivité de ces zones), ainsi que sur l' « amélioration de la qualité de vie ». Car dans une région où cohabitent 3 langues, 5 cultures et quelque 4 millions de personnes, les projets proches des citoyens sont et restent indéniablement nécessaires car ils constituent le moteur du renforcement du processus d'intégration européenne.

Les cinquante projets INTERREG IV-A ont non seulement été judicieusement choisis, mais ils ont également et surtout atteint les objectifs souhaités. La réalisation des indicateurs telle que reprise dans le rapport annuel 2013 parle d'elle-même. Les valeurs-cibles définies en début de programmation sont de loin dépassées, avec par exemple, plus de 450 emplois créés et près de 2.800 entreprises impliquées directement ou indirectement dans ces projets.

D'une manière générale, on peut en conclure que la mise en œuvre des objectifs a dépassé les attentes. Cependant, même avec la mise en œuvre de très nombreux projets orientés sur des problèmes transfrontaliers qui se produisent sur le plan économique, social et culturel, il n'en demeure pas moins que des obstacles freinent toujours le développement des régions frontalières. Le

processus de coopération transfrontalière doit donc être poursuivi avec vigueur et renforcé afin de garantir la concrétisation des objectifs de la stratégie EU2020 dans l'ensemble de l'EMR. Forts des résultats et des expériences tirées des programmes antérieurs, il conviendra au cours de la période 2014-2020 d'investir dans une croissance intelligente, durable et inclusive dans l'EMR sur la base des axes prioritaires formulés dans le PC INTERREG V-A.

Car l'EMR a pour ambition de devenir une région technologique de pointe avec une reconnaissance internationale de la plate-forme de la connaissance Eindhoven, Leuven, Aachen et Liège, ce qui n'est pas encore le cas actuellement. Pour ce faire, les initiatives entamées dans ce domaine au cours des précédentes périodes de programmation comme par exemple la création et l'activation de clusters, l'amélioration de la qualité et la complémentarité des centres de recherche, devront être poursuivies et pérennisées sachant que l'objectif ultime est de pouvoir se profiler ensemble vis-à-vis des grands conglomérats internationaux.

Ce potentiel d'innovation devra s'orienter vers les défis économiques que l'EMR tente de relever. Pour ce faire, les entreprises et en particulier les PME jouent un rôle prépondérant. Quelques initiatives ont été concrétisées en INTERREG IV-A mais il conviendra dans le futur programme de les encourager davantage et de créer un maximum de conditions favorables pour que les entreprises soient attirées par la coopération eurégionale et se rendent compte ainsi de la plus-value que peut apporter une participation au programme INTERREG V de l'EMR. Une meilleure adéquation de l'offre et de la demande de formation sera un élément clé pour aider les entreprises à se développer et à créer des emplois.

Ensuite, quelques initiatives ont vu le jour au cours des dernières années dans le domaine de la lutte contre la pollution. Même si celles-ci ont permis de créer des réseaux, elles sont insuffisantes pour répondre au problème de la limitation des ressources naturelles disponibles auquel devra faire face l'EMR dans les prochaines décennies. Il subsiste beaucoup d'aspects non abordés sur ce thème. Il conviendra dans le futur d'encourager les projets dans le domaine des ressources naturelles.

Enfin, d'autres types de projets essentiels pour l'intégration sociale comme les soins de santé, la mobilité et la revitalisation des quartiers en difficultés ont vu le jour. Des échanges d'expériences ou des projets concrets ont été initiés. Mais les législations sont bien souvent très différentes d'une région à l'autre et peuvent même être contradictoires. Les efforts engrangés devront être poursuivis afin de pérenniser ces liens créés et de trouver des solutions ensemble pour répondre aux nouveaux défis sociétaux.

Certaines priorités ont connu moins de succès en INTERREG IV car il s'est avéré que la problématique qu'elles couvraient dépassait largement le cadre de la mise en œuvre d'un programme tel qu'INTERREG. Ces problématiques requièrent des projets de grande envergure et qui relèvent bien souvent de compétences nationales (qui dépassent la sphère eurégionale), ou des projets de petite échelle qui relèvent de compétences plus locales. L'évaluation intermédiaire du programme INTERREG IV a souligné que la thématique des énergies renouvelables devrait être une priorité pour le futur et qu'elle devrait être encadrée par une démarche plus proactive de la part des partenaires du programme.

Au cours de la période de programmation INTERREG IV-A, nous avons également constaté que tous les projets n'ont pas fonctionné de la même manière (Best-Practices vs Worst-Practices). Les projets qui ont bien fonctionné sont ceux dont la préparation conjointe en amont (c'est-à-dire les contacts entre les partenaires, la répartition des tâches, etc) était suffisamment aboutie avant leur introduction/approbation. Les partenaires qui ont réfléchi ensemble aux objectifs qu'ils souhaitaient atteindre conjointement avec leur projet ont d'excellentes chances de mener à bien celui-ci.

Les expériences d'INTERREG IV nous apprennent enfin que la charge administrative pour l'obtention des fonds et la justification de ceux-ci a été considérable pour les partenaires de projets. Afin de garantir l'efficacité et la «convivialité» de la mise en œuvre des projets, le programme INTERREG V-A de l'EMR se concentrera sur une simplification administrative et sur un accompagnement intensif des porteurs de projets au moment du développement de leur projet.

## Axe prioritaire 1: Innovation 2020

### Objectif thématique : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation

La promotion de la technologie et de l'innovation sont des objectifs importants de l'EMR. Dans le passé, des démarches significatives ont été entreprises à cette fin et l'EMR souhaite les poursuivre. Dans ce contexte, il convient de tenir activement compte des caractéristiques spécifiques de l'EMR en matière d'innovation, ainsi que du potentiel actuel et futur de l'EMR. L'EMR souhaite développer des interactions avec d'autres régions (comme les arrondissements de Leuven et la COROP-regio Zuidoost-Noord Brabant). par des flux novateurs de citoyens, de marchandises, de services, de capital et de connaissances. C'est dans ces régions que l'on trouve les plus grandes chances de réalisation de développements novateurs, parce que les pôles économiques peuvent s'y renforcer les uns les autres. C'est ainsi que des secteurs apparentés entre eux (*related variety*) peuvent entretenir des relations croisées, ce qui constitue un terreau fertile pour le développement de concepts novateurs.

Des développements novateurs peuvent entre autres bénéficier d'un soutien au sein des principales activités industrielles actuelles dans les secteurs de la chimie, de l'automobile, de l'agroalimentaire, des sciences de la vie et des biotechnologies, ainsi que dans les technologies médicales et l'électrotechnique. Ces secteurs de pointe communs offrent des possibilités pour un développement et une promotion conjoints à l'échelle eurégionale, dans un objectif de renforcement de la plus-value pour chacune des régions partenaires.

#### **Pôles, spin-offs et spin-outs**

Au sein de l'EMR, un défi est de faire davantage profiter les PME des activités novatrices des grandes entreprises, ou des activités novatrices qui résultent des recherches effectuées dans le monde scientifique. L'EMR dispose d'un grand potentiel et d'un réseau très étendu d'organisations (entreprises et instituts de recherche) qui occupent une position de premier plan en matière d'innovation. Etant donné que l'innovation prospère le mieux là où il y a proximité géographique, cela offre de bonnes perspectives pour l'EMR. Les difficultés du fonctionnement dus à la frontière sur l'innovation régionale doivent être amoindries. Cela doit conduire à la création de spin-off et spin-out de coopération ou de know-how transfrontaliers.

Stimuler la coopération entre les instituts de recherche et les entreprises est également un défi, afin que la recherche soit mise en adéquation avec les besoins et/ou problématiques sociétaux. Pour plus de détails, il faut se référer aux stratégies de spécialisation intelligente (RIS 3) que les différentes régions ont élaborées en vue de la période de programmation 2014-2020. En créant une solution, il est important d'attirer en même temps les entreprises au niveau de la mise en œuvre et de la commercialisation. En d'autres termes, il s'agit de valoriser les connaissances jusqu'au niveau des nouveaux produits et/ou services qui pourront également être utilisés par les citoyens. En pratique, la recherche concertée est un vivier important pour la création de réseaux d'open innovation dans l'EMR. Une utilisation commune plus fréquente des équipements et infrastructures y contribue également. Cela permet la mise en place de spin-offs innovantes, ce qui est bon pour les capacités d'innovation et l'emploi.



### ***Importance des formations pour la capacité d'innovation***

Les efforts visant à renforcer la capacité d'innovation de l'EMR doivent aller de pair avec un couplage adéquat avec le système des formations. En matière d'éducation et de formation, l'offre doit être axée sur la demande des secteurs novateurs et d'avenir. Une coopération plus intensive entre divers intermédiaires, centres de connaissances et universités, autorités et entreprises (la triple hélice) peut aboutir au développement conjoint de filières ainsi que de stages professionnels, et assurer une meilleure cohérence entre les institutions de formation et les entreprises novatrices. Il est également important de stimuler l'innovation dans les mentalités des entreprises et de l'enseignement. Pour ce faire, les compétences doivent être orientées vers les secteurs économiques d'avenir. En outre, l'EMR souhaite également s'atteler à attirer les talents de l'étranger sur son territoire.

Il s'agit en l'occurrence d'un défi spécifique qui porte sur l'amélioration de la capacité d'innovation dans les secteurs de pointe. Il s'agit plus particulièrement de favoriser l'innovation de manière conditionnelle dans les instituts de recherche et de formation, et de la participation active dans des réseaux orientés sur les marchés.

### ***Innovation et durabilité***

L'innovation prise sous l'angle de la durabilité mérite une attention particulière. De cette façon, nous ferons d'une pierre deux coups. Pensons par exemple au soutien de la recherche et de l'innovation sur le thème de la durabilité mais aussi au développement et à la stimulation de l'utilisation des technologies avec une faible émission de CO<sub>2</sub>, l'utilisation efficace de l'énergie (par exemple le biométhane), ou le recyclage des déchets pour la production d'énergie. Dans le cadre de la création de réseaux, la mise en place de plateformes technologiques pour des énergies durables peut être considérée comme une réelle opportunité.

## **Axe prioritaire 2: Economie 2020**

### **Objectif thématique : Améliorer la compétitivité des PME**

Compte tenu de la pression de la globalisation et de l'internationalisation qui pèse sur la compétitivité des entreprises, l'EMR souhaite prendre des mesures ayant pour objectif de renforcer cette compétitivité. L'EMR souhaite en outre stimuler et souligner les qualités et le caractère attrayant de la région frontalière pour (l'implantation) des entreprises.

### ***Les PME en tant que moteur de l'économie et facteur de succès pour l'innovation***

Les PME représentent 99 % des entreprises de l'EMR, et elles sont donc le fondement de l'économie de cette région. En termes de salariés, les PME représentent plus de trois quarts des emplois. Elles représentent un secteur incontournable si l'on veut renforcer la structure économique et améliorer notre compétitivité. L'EMR dispose d'un potentiel énorme : elle occupe une position centrale dans le centre économique de l'Europe du Nord-Ouest et dispose d'une infrastructure de base bien développée et de qualité, ainsi que d'une offre importante et diversifiée en termes de possibilités d'implantation. Cette région est en outre fortement orientée vers les exportations car elle compte un grand nombre d'entreprises exportatrices, et un taux relativement élevé de l'emploi est observé dans des entreprises qui dépendent des exportations.

Le fait qu'une grande partie des PME soit constituée de petites entreprises demande une attention particulière, certainement si l'on tient compte de la complexité grandissante de l'économie de réseau ainsi que de la crise économique. Les entreprises éprouvent des difficultés à se renouveler et à s'adapter à des circonstances changeantes, elles n'obtiennent pas facilement de financement privé et elles ont un accès trop limité au développement des connaissances dans les pôles économiques prometteurs ainsi que dans les campus, alors que les PME sont le lieu par excellence de l'application des connaissances nouvellement développées pour aboutir à des produits concrets qui seront commercialisés.

Afin de survivre dans une société qui évolue rapidement, les responsables des PME doivent en permanence modifier leurs modèles économiques, adapter leurs produits et appliquer les nouvelles technologies. En d'autres termes, il y a un défi en termes d'établissement de liaisons actives et de valorisation des connaissances, notamment sur le plan transfrontalier, si l'on veut agir en faveur de la croissance des PME.

L'un des objectifs de l'EMR est de soutenir l'entrepreneuriat et les transferts de technologie au niveau transfrontalier de manière ciblée pour développer des activités économiques plus nombreuses et nouvelles afin d'augmenter la capacité concurrentielle des très petites, petites et moyennes entreprises du territoire, notamment dans les régions rurales. Là où l'axe prioritaire 1 soutient spécifiquement le renforcement des coopérations dans le domaine de l'innovation entre les acteurs de la triple hélice (autorités, entreprises et instituts de recherche), cette axe soutient génériquement les PME via des services ciblés et le renforcement de la coopération des PME entre elles.

#### ***Soutien à l'esprit d'entreprise et stimulation des entreprises existantes***

Pour une économie florissante dans l'EMR, il est important de stimuler les entrepreneurs afin qu'ils saisissent leur chance et qu'ils ne soient pas freinés mais soutenus dans leur développement. Le soutien à l'esprit d'entreprise et la stimulation des entreprises existantes sont également des missions importantes. Il s'agit en l'occurrence de l'esprit d'entreprise dans l'acception la plus large des termes, au sein de tous les secteurs. C'est précisément aux intersections des secteurs, branches et thèmes qu'il y a des opportunités pour un nouvel entrepreneuriat. Les jeunes entreprises sont, à côté des entreprises saines existantes, un plus pour la dynamique économique parce qu'elles développent de nouvelles activités. C'est un élément favorable à l'innovation, et également un bon moyen de stimuler l'emploi. L'EMR perçoit des possibilités dans le soutien tant aux jeunes entreprises qu'aux PME existantes, par exemple en matière de conseil, de financement, d'implantation, de mise en œuvre de mesures touchant à la durabilité, ainsi que par des échanges de connaissances et des mises en réseau, ou d'entrepreneuriat au niveau transfrontalier. Il existe en outre au niveau transfrontalier une mission de stimulation de l'esprit d'entreprise, parce que les régions partenaires présentent de substantielles différences dans ce domaine.

#### ***Pôles économiques prometteurs***

Pour la période à venir, le plus important défi pour l'EMR sera de stimuler les secteurs de la connaissance industrielle dans le cadre de la poursuite du développement de l'économie de la connaissance. Pour ce faire, il faut entre autre miser sur les nouvelles activités. Il est clair qu'en matière économique il y a de la marge pour une intensification de la coopération entre les entrepreneurs de l'EMR, pensons notamment au développement d'une région EMR logistique. Il convient de renforcer au sein de l'EMR les atouts et les secteurs de pointe existants. Les infrastructures destinées aux entreprises et la communication sur les possibilités adéquates d'implantation sont encore beaucoup trop axées sur la région elle-même. Si l'EMR souhaite se développer davantage en tant qu'espace économique transfrontalier, elle devra donc aussi se profiler et faire sa promotion en tant que telle de manière plus explicite. Le développement des activités

touristiques en tant que moteur de l'économie en est un bel exemple en attirant l'attention sur le marketing et sur la création de réseaux transfrontaliers.

Au cours des dernières décennies, des efforts très importants ont été déployés dans les différentes régions partenaires afin de transformer la structure économique et de développer une économie des services et de la connaissance dans le but de créer une nouvelle croissance et de l'emploi. L'internationalisation de l'économie exige des transformations profondes de la structure économique pour rester concurrentiel. Cela signifie également qu'il faut investir dans de nouveaux secteurs qui se caractérisent par un recours intensif aux connaissances. En outre, les secteurs industriels classiques (chimie, métallurgie, automobile, secteur du bois, de la construction, etc.) doivent également être stimulés dans le cadre d'une politique industrielle axée sur l'avenir, de sorte que ces secteurs puissent eux aussi continuer à jouer un rôle important en tant que locomotive du développement économique dans l'EMR par le biais de produits et de processus de fabrication novateurs. Dans ce cadre, il convient d'avoir une politique active de soutien à l'économie créative, à l'entrepreneuriat social, à l'artisanat et aux métiers manuels.

### ***Renforcement d'une économie durable et amélioration de l'efficacité énergétique***

Le développement économique durable (en ce compris la « biobased economy ») est un thème majeur dans l'EMR. Non seulement le nombre accru d'entreprises investissant dans des processus de production plus écologiques et plus efficaces le démontre, mais aussi par exemple la production croissante d'énergie renouvelable. C'est ainsi qu'il y a de plus en plus d'investissements réalisés dans des programmes énergétiques, des zones industrielles et d'activités économes en énergie, des réseaux énergétiques intelligents, et des réseaux d'économie circulaire (« cradle to cradle »).

Afin de développer l'EMR vers une région moderne des technologies et de la connaissance, il convient entre autres de stimuler le développement durable des PME, afin d'accompagner la transition industrielle vers une économie énergétique plus efficiente. L'accent doit être mis sur les PME, parce que, de par leur taille, elles se concentrent sur leurs missions principales et la connaissance et les moyens leur font défaut pour entreprendre des mesures dans le domaine de la durabilité. Elles méritent donc une attention particulière. Le défi est de parvenir à combiner la mise en oeuvre de mesures durables avec les autres défis de la société afin d'obtenir une situation win-win.

La durabilité doit jouer un rôle plus important dans le développement économique de la région, avec tant une poursuite des initiatives déjà existantes que le développement de nouveaux concepts novateurs en matière de durabilité.

## **Axe prioritaire 3: Inclusion sociale et formation**

***Objectif thématique : Promouvoir l'inclusion sociale, lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination***

### ***Inclusion sociale***

L'objectif est de parvenir à ce que tous les citoyens participent à la société. Hélas, il y a toujours des individus ou des groupes qui ont moins de chances, ou qui se retrouvent dans une situation qui empêche la participation. On peut citer dans ce contexte des groupes fragilisés comme les personnes âgées isolées, les chômeurs, les personnes handicapées ou victimes de discrimination. L'objectif est

donc de leur assurer une participation pleine et entière à la société. Les défis devant lesquels se trouve à présent l'EMR sont le changement et le vieillissement de la société, la lutte contre la pauvreté et la promotion de l'égalité des chances pour chacun. L'amélioration des connexions entre les villes et les campagnes ainsi que le développement de solutions transfrontalières sont également des thèmes importants.

Les facteurs qui mettent en danger l'intégration sociale doivent être répertoriés et des mesures adéquates doivent être mises en place afin de réduire les goulots d'étranglement. Au niveau eurégional, des bonnes pratiques peuvent être échangées ou des projets communs peuvent être réalisés.

### ***Quartiers défavorisés et zones rurales***

Un autre défi important concerne le maintien de la viabilité de l'ensemble de la zone de programmation. La problématique diffère selon la région partenaire de l'EMR, parfois même jusqu'au niveau micro géographique. Le défi consiste à faire profiter les régions (partenaires) et les quartiers défavorisés de tous les développements positifs. Les villes de taille moyenne et les grandes villes de la région sont des points de rassemblement de nombreux équipements sociaux pour les habitants de l'EMR. D'autre part, ces villes sont toutes confrontées à des défis sociaux, notamment dans le domaine de l'exclusion sociale, de l'intégration et du chômage. Les zones rurales connaissent quant à elles des problématiques différentes, comme les immeubles inoccupés et le maintien de l'accessibilité des infrastructures sociales publiques. Il est nécessaire d'avoir une coopération au niveau eurégional pour aborder cette problématique sociale, afin de créer des synergies et prévenir des effets négatifs en chaîne. En outre, l'EMR souhaite poursuivre l'amélioration de l'attractivité de son territoire pour des publics cibles spécifiques (p.ex. les gens de métier) via l'amélioration des conditions d'implantation.

### ***Formation et éducation***

Une bonne adéquation entre les institutions d'éducation et le monde des entreprises est une condition importante pour avoir un bon fonctionnement du marché de l'emploi, certainement en ce qui concerne l'entrée des jeunes dans la vie active. Cela vaut pour tous les niveaux de connaissance et pour toutes les formes d'enseignement. Compte tenu des développements démographiques, il y aura dans de nombreux secteurs au cours de la prochaine décennie des besoins spécifiques de main-d'œuvre (entre autres pour les professions techniques et dans les soins de santé) auxquels il ne sera possible de répondre que si l'on prend des mesures dès maintenant. Des missions importantes pour les prochaines années seront donc de promouvoir les secteurs en question dans les formations, d'établir des filières ciblées adaptées aux pratiques professionnelles à venir, et d'organiser des possibilités de stages orientés vers la pratique. Dans ce contexte, une coopération active entre les instituts de formation et les employeurs est nécessaire. Cette approche transfrontalière constitue de ce fait un complément aux stratégies régionales existantes par le biais des échanges de connaissances et des bonnes pratiques entre les acteurs régionaux. L'axe 3 est dès lors principalement orienté vers les formations et leur adéquation avec le marché du travail, tandis que l'axe 4 est axé sur les services publics relatifs au marché de l'emploi transfrontalier.

Pour la population active, il est important d'avoir un maintien et une mise à jour des compétences afin de répondre en permanence aux exigences qui sont posées à la main-d'œuvre. Compte tenu de la rapidité des changements à notre époque, l'apprentissage tout au long de la vie est une nécessité à tous niveaux. Cela vaut également pour les demandeurs d'emploi, qui peuvent avoir de nouvelles perspectives de participation sociale et d'emploi par le biais de formations, qu'elles soient nouvelles, complémentaires ou continuées.

En plus d'une attention particulière sur l'innovation et le potentiel économique, l'enseignement des langues est un élément auquel il convient d'être encore plus attentif compte tenu du caractère plurilingue de l'EMR. Cela concerne tant le niveau primaire et secondaire de l'enseignement que tous les autres niveaux de formation. Dans ce contexte, le développement de programmes linguistiques et la reconnaissance de diplômes communs jouent un rôle important, car cela permet de faciliter davantage le fonctionnement du marché du travail transfrontalier.

## **Axe prioritaire 4: Intelligence territoriale**

***Objectif thématique : Renforcer les capacités institutionnelles des autorités publiques et des parties prenantes et l'efficacité des administrations publiques à travers des actions visant à renforcer la capacité institutionnelle et l'efficacité des administrations publiques et des services publics concernés par la mise en œuvre du FEDER, et en soutien aux actions au titre du FSE visant à renforcer la capacité institutionnelle et l'efficacité de l'administration publique.***

L'objectif de l'axe prioritaire 3 « Intelligence territoriale » est d'améliorer la qualité de vie des citoyens en réduisant les obstacles qui découlent des frontières et des stratégies territoriales communes.

La coopération transfrontalière dans l'EMR qui perdure depuis presque 40 ans est déjà avancée et la région se caractérise par de nombreuses interactions mutuelles.

En dépit des résultats obtenus, les citoyens, les entreprises et les autres institutions de la région frontière sont encore quotidiennement confrontés dans la pratique à des différences de législations et de réglementations et à leur mise en œuvre par les pouvoirs publics, notamment en ce qui concerne le marché de l'emploi.

Dans ce cadre, d'autres facteurs d'influence sont les différences au niveau culturel, des identités, de l'histoire, ainsi que le développement de régions au sein d'un autre État membre. Dresser l'état de la situation, en discuter et finalement supprimer ces obstacles contribuent de manière substantielle à la qualité de vie des habitants de l'EMR. Cela au niveau de l'ensemble de l'EMR, mais également à un niveau très proche des citoyens, par exemple sur la forme d'un fonds pour des micro-projets.

La cohésion dans l'EMR est particulièrement importante et celle-ci ne peut être atteinte que lorsque les citoyens, les entreprises et les ONG ont la possibilité de se rencontrer, de comprendre leur culture et langue réciproque et échanger des expériences entre eux.

L'objectif est de bannir les préjugés, de stimuler les mouvements au-delà des frontières et de promouvoir les échanges dans le domaine de la diversité culturelle dans l'EMR.

On peut citer comme sujet d'intervention potentielle dans le domaine de la qualité de la vie:

### ***Encouragement de la coopération au niveau des services publics comme par exemple dans le domaine de la sécurité publique***

Bien qu'il existe encore des problèmes pratiques en matière de sécurité publique au niveau eurégional (les législations nationales y jouent encore souvent un rôle), la coopération transfrontalière fait depuis partie du cours normal des choses. Cela va de la coopération et de l'échange d'informations dans le

cadre des catastrophes et des accidents majeurs dans les régions limitrophes jusqu'à l'approche commune de la criminalité transfrontalière par des services de police et de justice.

L'efficacité et l'efficacité de la politique en matière de sécurité pourrait être accrue par une coopération plus poussée entre les autorités et les services de secours de l'EMR dans le domaine de la gestion des risques et de la lutte contre les crises. Ce point s'avère nécessaire compte tenu de la persistance d'obstacles nombreux en matière administrative, culturelle et juridique.

### ***Marché de l'emploi***

Le marché de l'emploi eurégional se caractérise par des différences institutionnelles et socioculturelles qui constituent des obstacles à une intégration plus poussée.

En outre, des tendances démographiques comme le vieillissement et le manque de jeunes que l'on constate à des degrés divers dans l'EMR, ne sont pas des facteurs favorables pour un marché de l'emploi diversifié, important et intégré du point de vue spatial. Cela empêche l'EMR de tirer pleinement parti d'une coordination de l'offre et de la demande, et de la plus forte croissance économique qui pourrait en résulter.

En ce qui concerne le marché de l'emploi de l'EMR, les problèmes se situent notamment dans la fragmentation des informations disponibles sur les postes vacants (pour les salariés) et la main-d'œuvre potentiellement disponible (pour les employeurs) par-delà la frontière, ainsi que les barrières linguistiques et culturelles, l'intégration insuffisante des services pour l'emploi, les différences juridiques en matière de sécurité sociale et d'impôt, ainsi que la pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs problématiques. Cela rend le déplacement des navetteurs également plus compliqué. Bien que des initiatives louables aient été prises dans l'EMR pour s'attaquer à ces problèmes, le renforcement du marché de l'emploi eurégional nécessite des efforts structurels supplémentaires et l'intégration de ceux-ci dans le fonctionnement ordinaire des organisations eurégionales concernées.

Enfin, un marché du travail transfrontalier qui fonctionne mieux peut jouer un rôle en cas de crises économiques qui ont un impact sur l'emploi, r. Il doit être possible de surmonter les barrières linguistiques, les différences de législations et de réglementations, les formalités administratives ainsi que les obstacles physiques pour mettre en place un marché de l'emploi transfrontalier fonctionnant de manière correcte.

### ***Soins de santé et bien-être***

Compte tenu tant de l'évolution démographique que des évolutions technologiques, l'accessibilité et le maintien du financement des soins de santé et des services de bien-être sont sous pression et en particulier en raison de la problématique transfrontalière. Cela met les régions transfrontalières devant le défi de parvenir à s'organiser pour que la qualité et l'adéquation des services de santé soient de qualité équivalente aux territoires non transfrontaliers. Des contacts actifs et une coopération transfrontalière forte et structurelle sont nécessaires pour relever ce défi. Des thématiques partielles comme celles du vieillissement de la population, de la prévention (dans le cadre de la modification des modes de vie), de la mobilité des patients et de l'offre en matière de soins présentent suffisamment de points communs pour développer les services publics plus avant au niveau transfrontalier.

Les soins de santé sont en pleine transition : différentes évolutions de la société obligent les systèmes de soins de santé classiques à adopter une approche fondamentalement différente des activités de soins, des professionnels de la santé et du patient. De nouvelles réponses aux besoins en matière de santé sont nécessaires en raison du vieillissement croissant de la population, des possibilités

croissantes du point de vue médical et technologique (technologies de la santé), des besoins en matière de prévention et du maintien de l'autonomie des patients. Simultanément, l'EMR fait face à une pénurie de personnel médical et paramédical, et les différences dans les législations et réglementations constituent des obstacles au bon fonctionnement des soins de santé transfrontaliers.

Au cours des dernières années, le tourisme de la santé s'est développé en tant que secteur économique. La conscientisation relative à la santé n'a cessé de croître tout comme l'envie de s'atteler soi-même activement à sa propre santé. La forte pression du corps et de l'esprit dans la vie professionnelle et familiale combinée avec une espérance de vie accrue incitent la demande sur le marché. Les soins de santé dans l'EMR peuvent considérer ce développement comme un défi et aborder celui-ci par le biais de services transfrontaliers.

Étant donné que la demande de soins va s'accroître, le secteur du bien-être et de la santé a aussi un potentiel de croissance économique. La modification et la hausse de la demande, la nécessité de développer une nouvelle offre de soins et l'augmentation ainsi que la modification des métiers de la santé jouent un rôle important dans ce contexte. Des applications novatrices faisant appel aux TIC dans les soins de santé (domotique) peuvent constituer une solution intéressante pour organiser les soins de manière plus efficace et avec de meilleurs résultats pour les bénéficiaires. Le thème des soins de santé peut ainsi être relié au thème de l'innovation.

Enfin, par le biais de cet axe, l'EMR souhaite mettre en oeuvre des mesures visant à améliorer l'attractivité et l'attrait de l'EMR pour les citoyens et les visiteurs.

On peut citer comme sujet d'intervention potentielle dans le domaine de l'attractivité:

### ***Nature, patrimoine culturel et tourisme***

La nature, la culture, le tourisme et les loisirs sont des facteurs importants pour la qualité de la vie dans l'espace transfrontalier. L'EMR dispose d'une histoire culturelle riche et d'un patrimoine culturel réputé. On trouve sur son territoire de nombreux bâtiments, églises et musées présentant une importante valeur culturelle et historique. Outre le patrimoine culturel, la région se caractérise également par un patrimoine écologique et naturel qui est un moteur important pour le tourisme. C'est ainsi que ce territoire est traversé par deux liaisons écologiques importantes au niveau européen, et que l'on y trouve plusieurs parcs naturels nationaux et transfrontaliers d'une grande valeur écologique.

Sur le plan touristique, l'attractivité ne se limite toutefois pas aux seuls parcs naturels, il y a également un tourisme d'affaires important. L'EMR compte en outre des centres urbains très attractifs comme Liège, Aix-la-Chapelle, Maastricht et Hasselt, et l'encouragement d'une programmation culturelle et touristique au niveau eurégional est en l'occurrence nécessaire afin de renforcer l'offre et d'augmenter le caractère attrayant de l'EMR.

L'EMR se situe à la croisée des cultures germanique et romane. Au fil des siècles s'y est développée la grande diversité culturelle qui la caractérise aujourd'hui. Il importe de répertorier cette diversité, de la porter à l'attention du public et de permettre à celui-ci d'y accéder, par exemple là où c'est possible dans le cadre d'un modèle d'exploitation raisonné. De nouvelles applications permettant de révéler le patrimoine naturel et culturel pourraient être réalisées en établissant des liens avec des secteurs de la création et de l'innovation.

Il faudra toutefois davantage que la suppression de quelques obstacles individuels avant que l'EMR ne puisse se développer pour devenir une région transfrontalière intégrée. Dans une région frontalière, l'intelligence territoriale signifie qu'en plus du dialogue transfrontalier et des compétences de

communication interculturelle, il est nécessaire d'obtenir une harmonisation transfrontalière ainsi que le développement de stratégies communes dans toutes sortes de domaines, avec comme point de départ une coopération durable et adaptée aux différents systèmes.

Après les expériences qui ont été faites et les obstacles qui ont été supprimés au cours des périodes de programmation précédentes, il nous faut à présent une vision commune et une stratégie et des projets concrets afférents qui aboutissent réellement à une amélioration de la qualité de vie des habitants de l'EMR.

### **Mobilité**

La mobilité dans la région constitue un autre point d'attention dans la perspective de la durabilité. Afin de réduire autant que possible les flux de transport nuisibles pour l'environnement, il convient d'investir dans le désenclavement de diverses parties de l'EMR à l'aide des transports en commun (publics). Des concepts de transport innovants sont nécessaires pour améliorer l'accessibilité des parties décentralisées de la région. Le désenclavement entre la ville et la campagne est également indispensable, en particulier lorsqu'il s'agit de liaisons transfrontalières. Des systèmes de cartes (ticketing) et de tarification transfrontaliers sont ici aussi importants.

L'EMR souhaite en outre stimuler des projets visant l'amélioration de l'harmonisation mutuelle dans les domaines de l'aménagement du territoire et de l'optimisation des infrastructures d'information relative aux voyages dans l'EMR (Connecting Europe Facility, CEF).

## **Justification du choix des objectifs thématiques et des priorités d'investissement correspondantes**

L'EMR a exprimé au préalable le souhait de parvenir à une concentration thématique. Cela signifie que des choix doivent être opérés dans la liste des onze objectifs thématiques. À ce propos, le Règlement (CE) nr.1299/2013 stipule que 80 % de l'ensemble du budget doivent se concentrer sur un maximum de 4 objectifs thématiques. Sur la base des besoins décrits ci-dessus, les partenaires de l'EMR pour la zone de programmation ont sélectionné les quatre objectifs thématiques suivants, avec 5 priorités d'investissement :

### **Axe prioritaire 1: Innovation 2020**

- ▶ *Objectif thématique 1: Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation.*
  - Priorité d'investissement 1b: Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et en soutenant des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales.

### **Axe prioritaire 2: Economie 2020**

- ▶ *Objectif thématique 3: Améliorer la compétitivité des PME*



- Priorité d'investissement 3a: Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises.

### **Axe prioritaire 3: Inclusion sociale et formation**

- ▶ *Objectif thématique 9: Promouvoir l'inclusion sociale, lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination*
  - Priorité d'investissement 9a: Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires en contribuant au développement national, régional et local, en réduisant les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité.
  - Priorité d'investissement aiii (ETS): Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation

### **Axe prioritaire 4: Intelligence territoriale**

- ▶ *Objectif thématique 11: Renforcer les capacités institutionnelles des autorités publiques et des parties prenantes et l'efficacité des administrations publiques à travers des actions visant à renforcer la capacité institutionnelle et l'efficacité des administrations publiques et des services publics concernés par la mise en œuvre du FEDER, et en soutien aux actions au titre du FSE visant à renforcer la capacité institutionnelle et l'efficacité de l'administration publique.*
  - Priorité d'investissement 1-aiv (ETS): Renforcer les capacités institutionnelles des autorités publiques et des parties prenantes et l'efficacité de l'administration publique par la valorisation de la coopération juridique et administrative ainsi que de la coopération entre les citoyens et les institutions.

Le tableau 1 justifie pour chaque objectif thématique et pour chaque priorité d'investissement la raison de leur importance pour le PC.

**Tableau 1: Objectifs thématiques et priorités d'investissement choisis**

Axe prioritaire	Objectif thématique	Priorité d'investissement	Justification du choix des objectifs thématiques et des priorités d'investissement
Innovationn 2020	1: <i>Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation</i>	1b Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et en soutenant des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif d'augmentation de la part du PIB investi dans la R&amp;D : 3 % (B + D) et 2,5 % (NL), selon les documents stratégiques et les programmes nationaux de réforme (NHP). Importance du renforcement des secteurs d'avenir tels qu'ils sont identifiés dans les stratégies de spécialisation intelligente et transversales.</li> <li>• L'UE recommande une accélération du passage vers une économie davantage axée sur les connaissances. L'Europe identifie comme des points problématiques la faiblesse des dépenses R&amp;D dans les entreprises ainsi que la disponibilité du financement pour des projets novateurs à risque.</li> <li>• L'Union européenne invite les États membres à accentuer dans leur politique de R&amp;I la recherche de solutions novatrices pour les grands défis sociaux, en coopération avec les entreprises et les instituts de recherche (valorisation).</li> <li>• Dans ses documents stratégiques, l'UE demande que l'on soit attentif à stimuler le lien entre la science et les entreprises (NL) ainsi que la concurrence dans le secteur de la vente au détail (B), sans oublier de stimuler les investissements R&amp;I dans les entreprises (D).</li> </ul>
Economie 2020	3: <i>Améliorer la compétitivité des PME</i>	3a Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La compétitivité des entreprises est sous pression dans tous les États membres. EFFORTS visant de nouvelles combinaisons produit-marché, et stimulation de la coopération entre les PME/PMI.</li> <li>• Stimulation du potentiel et de l'esprit d'entreprise spécifiquement dans les PME/PMI (Small</li> </ul>

Axe prioritaire	Objectif thématique	Priorité d'investissement	Justification du choix des objectifs thématiques et des priorités d'investissement
		entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises	<p>Business Act) pour que ce secteur puisse croître et être renforcé dans l'EMR.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement du climat des affaires et de l'orientation à l'export de manière prioritaire tant au niveau de l'Union européenne que dans les documents stratégiques des partenaires.</li> <li>• La participation des PME/PMI dans la recherche de nouvelles applications relatives à l'efficacité des matières premières accuse du retard (Flash Eurobarometer Enquête 2012).</li> <li>• Objectif de réduction de la consommation d'énergie en visant une augmentation minimale de 20 % de l'efficacité énergétique : objectif au niveau national NL 16 %, Belgique 18 % et Allemagne 20 %.</li> <li>• L'utilisation durable des ressources naturelles (économie circulaire) et l'augmentation de l'efficacité énergétique sont des éléments prioritaires des documents stratégiques tant au niveau de l'Union européenne qu'au niveau national .</li> </ul>
Inclusion sociale et formation	<i>9: Promouvoir l'inclusion sociale, lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination</i>	9a Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires en contribuant au développement national, régional et local, en réduisant les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'urgence de ce thème ressort des conventions de partenariat B et D et du paragraphe 2. 8. 2 de l'analyse socio-économique.</li> <li>• La stratégie Europe 2020 est fortement axée sur une « croissance inclusive » : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de l'inclusion active de groupes défavorisés dans la société et sur le marché de l'emploi, par exemple les minorités.</li> <li>- Diminution du risque de pauvreté et d'exclusion sociale (malgré le travail).</li> <li>- Égalité des chances pour les jeunes, notamment dans la lutte contre le chômage des jeunes .</li> </ul> </li> </ul>

Axe prioritaire	Objectif thématique	Priorité d'investissement	Justification du choix des objectifs thématiques et des priorités d'investissement
Inclusion sociale et formation	9: <i>Promouvoir l'inclusion sociale, lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination</i>	aiii (ETS) Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La qualité des systèmes de formation doit faire jeu égal avec les défis de l'Union de l'innovation.</li> <li>• La formation est un élément essentiel d'amélioration et de renforcement de la compétitivité de l'EMR, et représente à long terme une garantie de développement, d'identité culturelle, de qualité de vie et d'égalité des chances (voir p. 27+28 de l'analyse socio-économique).</li> <li>• Il doit y avoir une harmonisation des formations avec les compétences demandées par les entreprises.</li> <li>• Amélioration de l'emploi au niveau transfrontalier, et amélioration de la connaissance de la langue des pays voisins en stimulant les initiatives dans le domaine de l'enseignement et des échanges.</li> <li>• Meilleure harmonisation des filières techniques et professionnelles par rapport à la demande du marché de l'emploi.</li> <li>• Stimulation de l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âge afin de rester en phase avec les exigences que pose le marché du travail transfrontalier (document stratégique UE).</li> </ul>
Intelligence territoriale	11: <i>Renforcer les capacités institutionnelles des autorités publiques et des parties prenantes et l'efficacité des administrations publiques à travers des actions visant à renforcer la capacité institutionnelle et l'efficacité des administrations publiques et des services publics</i>	1-aiiv (ETS) Renforcer les capacités institutionnelles des autorités publiques et des parties prenantes et l'efficacité de l'administration publique par la valorisation de la coopération juridique et administrative ainsi que de la coopération entre les citoyens et les institutions.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport ADR 20 ans de marché intérieur et atlas des opportunités NL : les frontières sont des freins au développement harmonieux (article 174 du Traité de l'UE) et dans la vie quotidienne des habitants de l'EMR.</li> <li>• Renforcer la capacité institutionnelle des autorités afin de surmonter les obstacles.</li> <li>• Le bien-être des citoyens est une condition complémentaire importante pour permettre la croissance économique et l'innovation. La poursuite des investissements dans le bien-être et la qualité de vie des citoyens et l'attractivité de la région demeurent des défis importants pour l'EMR.</li> <li>• L'objectif est d'augmenter la participation dans la catégorie d'âge 20-64 ans : 77 % (D), 73,2 % (B) et 80 % (NL) (NHP).</li> <li>• Initiative européenne clé « Nouvelles compétences pour de nouveaux jobs » : création de nouveaux emplois et mobilité des salariés par l'acquisition de nouvelles compétences (documents stratégiques de l'UE).</li> <li>• Points problématiques en matière de mobilité des salariés : manque de personnel technique qualifié (dû entre autre au vieillissement de la population) et de fermeture de grandes entreprises.</li> </ul>

Axe prioritaire	Objectif thématique	Priorité d'investissement	Justification du choix des objectifs thématiques et des priorités d'investissement
	<p><i>concernés par la mise en œuvre du FEDER, et en soutien aux actions au titre du FSE visant à renforcer la capacité institutionnelle et l'efficacité de l'administration publique.</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Opportunités dans l'ouverture au niveau transfrontalier des emplois vacants, disponibilité des formations.</li> </ul>

## **Description des axes prioritaires, objectifs thématiques et spécifiques, des priorités d'investissement retenus**

### **Axe prioritaire 1: Innovation 2020**

#### **Objectif thématique 1: Renforcement de la recherche, du développement technologique et de l'innovation**

- **Priorité d'investissement 1b:** Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et en soutenant des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales.

#### **Objectif spécifique 1**

Augmentation du pourcentage de PME qui introduit des innovations

#### **Résultats prévus**

Stimuler la recherche et le développement est essentiel pour la croissance économique de l'EMR. Une capacité d'innovation forte est nécessaire pour mettre en oeuvre dans l'EMR l'objectif européen de croissance intelligente afin de renforcer sa position concurrentielle. L'open innovation dans laquelle des (grandes) entreprises et des centres de recherche mettent à disposition de tiers la connaissance de R&D existantes pour l'innovation de produits et procédés est un point d'attention très important.

La valorisation des connaissances sera stimulée par une meilleure coopération mutuelle et réciproque entre les entreprises et les instituts de recherche. Le PC soutient de réels projets de développement des entreprises axés sur l'innovation de nouveaux produits/procédés. Cela contribue à la valorisation des connaissances par le biais de l'innovation en matière de nouveaux produits et services, ce qui permet également de renforcer l'économie dans l'EMR.

#### **Activités / catégories de projets prévues (interventions) de l'objectif spécifique 1**

Exemples d'activités et de projets envisagés:

- Soutien des innovations orientées vers de nouveaux produits, procédés, technologies et services ;
- Stimuler la coordination entre les acteurs du monde de la recherche (interdisciplinarité et inter-établissements) en les amenant à construire une offre de transfert entre le monde de la recherche et celui de l'entreprise innovante

## **Objectif spécifique 2**

Augmentation des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de RetD et l'enseignement supérieur.

### **Résultats prévus (objectif spécifique 2)**

Il y a dans l'EMR de nombreuses entreprises qui constituent un fort pôle transfrontalier grâce à la coopération avec d'autres entreprises et des instituts de recherche et de technologie. Les différentes régions partenaires disposent d'universités et/ou d'écoles supérieures complémentaires et une grande diversité de main-d'œuvre de la connaissance. Cela permet à l'EMR de proposer un fort potentiel pour la poursuite du développement de l'économie de la connaissance.

Le programme s'oriente sur les dimensions de l'innovation qui entrent dans le cadre des initiatives des entreprises. Les projets pluridisciplinaires novateurs dans le cadre de la coopération (public – privé) sont les plus efficaces en matière de renforcement de la structure économique de l'EMR.

Cette priorité d'investissement a pour objectif plus particulièrement le transfert de technologies des centres R&D vers les PME et le développement de clusters économiques innovants eurégionaux. Grâce au soutien de la coopération entre les centres de recherche technologiques et les PME, la capacité d'innovation au sein des PME croîtra.

### **Activités / catégories de projets prévues (interventions) de l'objectif spécifique 2**

Exemples d'activités et de projets envisagés:

- Accroître la mise en réseau transfrontalière des acteurs et des équipements permettant la mutualisation des moyens humains, intellectuels et matériels
- Développer des pôles d'excellence transfrontaliers (centres de recherche / entreprises / enseignement supérieur, ...) en s'appuyant notamment sur les pôles de compétitivité / compétences et les clusters
- Favoriser une coopération orientée vers le marché entre centres de recherche et entreprises, en développant des parcours d'innovation et/ou de nouveaux produits-services-applications
- Échange d'expériences et de connaissances afin de favoriser le réseau entre les institutions universitaires et d'enseignement supérieur d'une part, et les hôpitaux d'autre part ;
- Amélioration des possibilités des universités et des écoles supérieures pour attirer les talents étrangers et pour les informer ;
- Regroupement des compétences dans les secteurs émergents.
- Développement d'un prix de l'innovation pour l'EMR

## **Axe prioritaire 2: Economie 2020**

### ➤ **Objectif thématique 3: Améliorer la compétitivité des PME**

- **Priorité d'investissement: 3a:** Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

#### **Objectif spécifique 1**

Augmentation de la compétitivité des PME

#### **Résultats prévus (objectif spécifique 1)**

Stimuler les entreprises existantes afin qu'elles s'orientent vers le renouvellement et une amélioration de leur entrepreneuriat. Encourager également les nouveaux starters afin de démarrer leur entreprise et dans les 2 cas, mettre l'accent spécifiquement sur les PME. L'entrepreneuriat doit être considéré ici dans une optique d'économie eurégionale et de renforcement de la dimension transfrontalière.

Le programme vise à encourager et à stimuler de nouvelles activités, à relancer et échanger de nouvelles idées. De nouvelles applications, procédés ou services,... peuvent naître avec la création de nouvelles entreprises. C'est précisément à la périphérie des secteurs qu'il existe de nouvelles opportunités pour entreprendre.

#### **Activités / catégories de projets prévues (interventions) de l'objectif spécifique 1**

Exemples d'activités et de projets envisagés :

- Conseiller et accompagner l'entreprise dans son potentiel de "marché" de l'autre côté de la frontière via notamment la valorisation et la création d'outils transfrontaliers communs
- Conseiller et accompagner de manière transfrontalière l'entrepreneur dans ses démarches de recherche de financements et d'autocréation d'emploi
- Soutenir des démarches concertées transfrontalières en matière d'organisation et de gestion durable des zones économiques
- Recherche de faisabilité et de nouvelles combinaisons produits/marché avec des PME qui coopèrent
- Encourager le développement de nouveaux business modèles et applications basés sur l'économie culturelle et créative, sur l'économie circulaire et de la fonctionnalité, et sur l'éco-design
- Renforcement du secteur touristique
- Développement de produits et valorisation/ marketing dans le secteur touristique
- Sensibiliser les entreprises à l'intelligence stratégique
- Encourager les transferts de technologies transfrontaliers afin d'accroître la compétitivité des TPE/PME de la zone entre autres dans les zones rurales
- Faciliter la création(par ex. Co-working), la croissance et la transmission de PME
- Développement de l'esprit d'entreprise au niveau social ; conscience de la nécessité de stimuler ce type d'entrepreneuriat
- Redéploiement de certains secteurs économiques dans le cadre de la politique de ré-industrialisation.



## **Objectif spécifique 2**

Utilisation plus efficace des ressources naturelles par les PME.

### **Résultats prévus (objectif spécifique 2)**

L'utilisation durable des ressources naturelles est une condition sine qua non pour conserver et renforcer les entreprises. Des techniques innovantes peuvent encourager l'efficacité énergétique. Le programme veut stimuler les investissements dans les premières applications de technologies innovantes et qui rendent l'utilisation des ressources énergétiques plus efficiente.

Le programme a pour objectif de stimuler, sensibiliser et démontrer. Des activités grâce auxquelles des techniques seront développées et des possibilités d'application augmenteront, pour accroître les investissements dans le démarrage des techniques. Ainsi, la mise en oeuvre des nouvelles techniques développées sera renforcée. Par la stimulation des investissements dans ce domaine, l'efficacité des procédés industriels et de production dans le domaine des ressources naturelles sera renforcée.

### **Activités / catégories de projets prévues (interventions) de l'objectif spécifique 2**

Exemples d'activités et de projets envisagés:

- Créer des relais et des appuis sur les territoires transfrontaliers pour les entreprises, visant à soutenir les initiatives en faveur de la diffusion de l'innovation, d'une démarche éco-responsable pour les PME
- Soutenir des actions transfrontalières visant à l'intégration de la démarche éco-responsable dans le développement/l'adaptation des entreprises
- Soutenir des actions de coordination pour le développement des énergies renouvelables locales (autonomie énergétique)
- Développement de technologies innovantes qui contribuent à l'utilisation plus efficace des ressources naturelles
- Investissement dans des projets pilotes avec technologies d'énergies renouvelables
- Stimulation et création de clusters innovants dans le domaine de l'utilisation rationnelle des énergies et des ressources naturelles ou toute forme de coopération entre les entreprises dans ce domaine.
- Faisabilité, implantation et promotion d'une économie circulaire eurégionale/ politique Cradle-to-Cradle dans diverses branches
- Campagne commune et promotion d'initiatives pilotes axées sur l'utilisation rationnelle de l'énergie
- Initiatives pilotes, projets de recherche et de démonstration afin d'encourager la production et l'utilisation de sources d'énergies renouvelables et d'énergies vertes, notamment les biocarburants, la biomasse et les sous-produits ou effluents de l'activité agricole, forestière ou de l'agro-industrie, l'énergie éolienne, hydraulique et solaire

### **Axe prioritaire 3: Inclusion sociale et formation**

- **Objectif thématique 9: Promouvoir l'inclusion sociale, lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination**
- **Priorité d'investissement 9a** : Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires en contribuant au développement national, régional et local, en réduisant les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité.

#### **Objectif spécifique**

Augmenter l'intégration sociale des groupes les plus fragilisés.

#### **Résultats prévus**

Une croissance inclusive est un des objectifs principaux de la politique européenne. L'intégration sociale, le développement démographique et la problématique de l'immigration sont des thèmes importants pour une société inclusive. Les conséquences du chômage (en particulier dans les villes), du vieillissement de la population et de la perte d'espaces verts sont autant de défis majeurs dans les différentes régions de l'EMR. Les groupes qui sont fragilisés par la pauvreté, les conditions sociales, le niveau de formation, un handicap, ...courent un risque plus élevé de perdre le lien sociétal. L'EMR souhaite éviter cela et a pour objectif de maintenir l'intégration sociale de ces groupes fragilisés. En outre, dans certaines parties de régions, les connaissances sont suffisantes ainsi que l'expérience de méthodes et approches innovantes qui peuvent être échangées et développées au niveau transfrontalier

#### **Activités / catégories de projets prévues (interventions)**

Exemples d'activités et de projets seront envisagés:

- Renforcement de la politique de prévention
- Actions en vue de lutter contre la fragilisation sociale et la pauvreté
- Harmonisation des mesures de prévention et de lutte contre les assuétudes
- Actions en faveur des jeunes défavorisés, des personnes âgées et des groupes fragilisés de la population
- Développer des projets intégrés en vue de relancer certains quartiers urbains et ruraux (quartier écologique, ...)
- Développer des actions transfrontalières intégrées pour favoriser l'inclusion (prévention contre le décrochage scolaire, ...)
- Revitalisation de la politique urbaine entre autres par l'amélioration de l'offre de services dans le domaine de la culture et des loisirs

- Priorité d'investissement 1-aiii : Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation

### **Objectif spécifique**

Amélioration de l'adéquation entre les systèmes de formations transfrontaliers et le marché de l'emploi

### **Résultats prévus**

L'amélioration de la qualité de l'enseignement est une condition pour garantir à long terme l'emploi, la position concurrentielle de la région, le potentiel d'innovation, l'identité culturelle et l'égalité des chances.

Cette priorité d'investissement contribue à la réalisation d'une infrastructure de l'enseignement de qualité et de haute performance dans l'EMR.

Grâce aux investissements dans la qualité des formations et dans l'amélioration de l'adéquation avec la demande du marché du travail, on rencontrera des défis devant lesquels l'EMR se trouve comme par exemple diminution de la population active et les changements démographiques, empêcher la fuite des cerveaux (brain drain), contre la pénurie de diplômés de l'enseignement supérieur et le manque de personnel technique qualifié.

### **Activités / catégories de projets prévues (interventions)**

Exemples d'activités et de projets envisagés:

- Développer l'offre de formations et de cursus communs
- Coordonner l'offre de formations professionnelles, initiales et continues tant dans le domaine de l'enseignement fondamental que de l'éducation permanente
- Soutenir les actions visant à développer l'apprentissage linguistique et les stages en entreprises
- Développer des stratégies de formation pour les (futurs) professionnels de la santé
- Mettre en œuvre des actions transfrontalières visant à soutenir les formations de professionnalisation des acteurs actifs dans les domaines de la gestion du développement durable, du tourisme et de la culture
- Développement de formations (formation initiale, formation professionnelle et éducation permanente) et formation continue pour les secteurs innovants
- Soutenir des actions transfrontalières revalorisant l'enseignement professionnel
- Stimuler vers un meilleur choix d'orientations d'études exacte
- Soutenir la mobilité transfrontalière et la formation des chercheurs, scientifiques, étudiants, travailleurs, demandeurs d'emploi, ...
- Renforcement de la coopération pédagogique entre les universités, les écoles supérieures, les centres de compétences et de formation l'enseignement et assimilés
- Échanges d'élèves, de stagiaires, de professeurs, de formateurs entre les écoles, les entreprises et les centres de compétences et de formation
- Mesures en matière de formation pour les demandeurs d'emploi, axées sur le marché de l'emploi afin de trouver un travail.
- Augmentation des possibilités de stages, entre autres dans le cadre de l'enseignement en alternance.

## Axe prioritaire 4: Intelligence territoriale

- **Objectif thématique 11: Renforcer les capacités institutionnelles des autorités publiques et des parties prenantes et l'efficacité des administrations publiques à travers des actions visant à renforcer la capacité institutionnelle et l'efficacité des administrations publiques et des services publics concernés par la mise en œuvre du FEDER, et en soutien aux actions au titre du FSE visant à renforcer la capacité institutionnelle et l'efficacité de l'administration publique.**
- **Priorité d'investissement 1-aiv :** Renforcer les capacités institutionnelles des autorités publiques et des parties prenantes et l'efficacité de l'administration publique par la valorisation de la coopération juridique et administrative ainsi que de la coopération entre les citoyens et les institutions.

### Objectif spécifique 1

Diminution des entraves au fonctionnement transfrontalier pour les citoyens et les institutions

#### Résultats prévus (objectif spécifique 1)

Cette priorité d'investissement vise à renforcer la capacité institutionnelle et d'un service public efficace par l'amélioration de la coopération entre les institutions et les citoyens ainsi que de la coopération juridique et administrative transfrontalière. Son objectif est d'obtenir une amélioration de la qualité de vie des citoyens dans l'EMR. Par le biais d'un train de mesures au niveau transfrontalier, amoindrissement de l'obstacle représenté par la frontière, et intensification des interactions transfrontalières entre les citoyens et les institutions. Des efforts seront également réalisés pour faciliter l'accès de la population aux services. Le programme y contribue non seulement sur le plan psychologique (par exemple par des activités dans le domaine de la formation et de la culture), mais également par des activités de coopération concrètes entre les citoyens et les institutions (par exemple dans le traitement des changements démographiques, ou bien de la mobilité et de la durabilité).

L'obstacle représenté par la frontière se ressent particulièrement sur le marché de l'emploi eurégional. Malgré la liberté de traverser les frontières, les employeurs, les salariés et les demandeurs d'emploi éprouvent des problèmes consécutifs à la diversité des systèmes en matière de fiscalité, de droit du travail, d'assurances sociales et de reconnaissance des diplômes. En outre, les informations sur les postes vacants sont disponibles de manière fragmentée, et l'intégration des services pour l'emploi est insuffisante. Par distinction avec l'objectif spécifique 3.2, il s'agit ici de la coopération entre autorités afin de réduire les barrières systématiques du marché du travail au niveau des législations, des mesures de politique et des contacts transfrontaliers.

L'effet combiné de la réduction de la population active et des développements démographiques représente autant une nécessité que des opportunités pour des actions communes. L'EMR souhaite s'investir pour obtenir une réduction de ces problèmes (information et mobilité des travailleurs frontaliers et des navetteurs frontaliers) et un fonctionnement optimal du marché de l'emploi transfrontalier. En travaillant à l'émergence de données fiables sur le marché de l'emploi transfrontalier, il sera possible de développer une stratégie intégrée de l'emploi qui corresponde aux tendances actuelles ainsi qu'aux développements démographiques. Une intégration plus poussée du marché de l'emploi transfrontalier ne fera qu'augmenter l'intérêt de celui-ci.

### **Activités / catégories de projets prévues (interventions) de l'objectif spécifique 1**

Exemples d'activités et de projets envisagés:

- Actions en matière de sécurité, de collaboration entre les services de police, de secours et de justice, la collaboration et l'échange d'informations dans le cadre de catastrophes et d'accidents graves dans les régions voisines, ainsi que par une approche commune face à la criminalité transfrontalière par les services de police et de justice;
- Elaboration d'une stratégie des soins de santé dans le domaine des technologies, du marketing et de l'économie de la santé et du tourisme ;
- Amélioration des liens entre les soins à l'hôpital et ambulants existants ;
- Coordination et mise en réseau des services de soins dans les versants transfrontaliers
- Soutien à l'utilisation conjointe des organismes de santé ;
- Soutien à l'amélioration de la mobilité des patients et du personnel dans les territoires transfrontaliers ;
- Développement d'un programme de prévention de la santé eurégional
- Mise en oeuvre de la directive sur les patients 2011/24 ;
- Création de structures alternatives pour l'hospitalisation et les centres de soins infirmiers (accueil et admission) ;
- Promouvoir des initiatives de conseil pour des questions transfrontalières aux citoyens, travailleurs et employeurs;
- Coopération et mise en réseaux entre citoyens, institutions culturelles, autorités, ... ;
- Promotion des projets de société, des rencontres entre citoyens et des échanges interculturels;
- Harmonisation de la demande des PME et de l'offre disponible de main d'œuvre ;
- Soutien à une administration pro-active du marché de l'emploi transfrontalier afin d'identifier et de prévoir les besoins des employeurs ;
- Concertation et reconnaissance transfrontalières des qualifications, notamment pour les nouveaux métiers ;
- Etudes au sein des entreprises des faiblesses des offres d'emploi.
- Encouragement du tourisme en tant que secteur économique par des coopérations transfrontalières des entreprises ainsi que des infrastructures ou du marketing.
- Coopération et recherche transfrontalières en vue d'améliorer les territoires Natura 2000

### **Objectif spécifique 2**

Amélioration de l'attractivité du territoire du programme

#### **Résultats prévus (objectif spécifique 2)**

L'EMR souhaite mettre l'accent sur l'augmentation du nombre de visiteurs et de touristes dans la région et sur la prolongation de leur séjour. Il s'agit pour ce faire notamment de renforcer les visites des attractions touristiques et des institutions touristiques et culturelles. Et pour renforcer l'accès à l'offre touristique, il conviendra de faciliter l'utilisation des transports publics.

### **Activités / catégories de projets prévues (interventions) de l'objectif spécifique 2**

Exemples d'activités et de projets envisagés:

- Développer des projets innovants pour protéger, valoriser et conserver le patrimoine culturel, industriel, naturel et paysager (par exemple industrie, économie créative, tourisme fluvial, city-trip, thermalisme, parcs naturels, agrotourisme tourisme de la santé, ...)
- Améliorer la qualité de l'offre culturelle par des programmations communes, notamment la découverte et le développement d'activités culturelles innovantes qui permettent de promouvoir l'EMR sur la scène internationale
- Soutenir le tourisme en tant que facteur économique par le biais:

- De la coopération transfrontalière entre entreprises, infrastructures et activités de marketing
- Des projets d'innovation en vue d'améliorer le potentiel touristique et renforcer les réseaux et liens entre les services touristiques
- De la coordination des actions et instruments innovants pour les touristes orientée entre autres vers le tourisme de rivière, le cyclotourisme, le tourisme durable, la gastronomie, paysages et nature, histoire, wellness
- Du soutien de la professionnalisation et de la formation des acteurs du tourisme
- Développer des formations et opportunités professionnelles transfrontalières en vue de stimuler le tourisme durable
- Promouvoir l'utilisation d'une mobilité durable et intelligente
- Promouvoir de nouveaux moyens de transports alternatifs

### ***Axe prioritaire 5: Assistance technique***

#### ***Objectif spécifique***

Gestion responsable et efficace du programme INTERREG VA EMR

#### ***Activités prévues***

Cette priorité a trait prioritairement aux activités de gestion qui doivent être mises en oeuvre dans le cadre du management du programme.

Celles-ci reprennent :

- Préparation du programme
- Gestion du contenu, financière et administrative du programme
- Sélection et accompagnement des projets
- Développement/mise en place d'un système de monitoring du programme ainsi que l'introduction de l'eCohesion
- Soutien de la structure de décision
- Etude, recherche et évaluation
- Promotion, information et publicité
- Contrôle et audit du programme
- Réseautage
- Gestion des plaintes